À propos de l'effet de serre

Autor(en): **Strub, René A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1076

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Au pays des mille et un cartels ?

Jean-Christian Lambelet
professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève

Il y a vraiment des modes en économie et en politique comme il y en a dans l'habillement, la littérature ou la musique. Ainsi, depuis quelque temps, l'économie suisse est de plus en plus présentée comme une pauvre vieille chose percluse de rigidités de toutes sortes et cartellisée jusqu'aux yeux. Mais est-ce vraiment le cas ?

A cet égard, on peut lire, d'une part, que *«sur le terreau d'une législation bienveillante ont pu pousser pas moins de mille cartels, selon l'estimation la plus communément admise»* (*L'Hebdo*, 22.11.1990). Mais, d'autre part, on lit aussi sous la plume d'un collaborateur de la Commission des cartels qu'*«il n'existe plus aujourd'hui qu'une dizaine de cartels purs et durs»* et que si, *«dans les années trente, la Suisse était effectivement un pays très cartellisé, (...) les cartels formels ont aujourd'hui en grande partie disparu»*. Mille ou dix — l'écart n'est pas mince, on en conviendra.

Nous n'allons pas trancher ici la question de savoir combien il y a effectivement de cartels en Suisse et si la densité cartellaire y est vraiment beaucoup plus élevée que dans d'autres pays, mais nous nous contenterons de quelques réflexions à ce sujet.

Première réflexion: l'absence, dans telle ou telle branche, d'un cartel organisé ne signifie pas nécessairement qu'il y règne une concurrence acharnée. Par exemple, la branche alimentaire est dominée en Suisse par deux ou trois grandes entreprises, à telle enseigne que le degré de concentration y est plus élevé que dans pratiquement tous les autres pays industrialisés. Or, selon une récente étude de l'Université de Bâle (commanditée par la Coop), la concurrence entre les grands distributeurs suisses est relativement faible, en tout cas en comparaison de ce qu'on peut observer à l'étranger, et il n'est pas exagéré de soutenir qu'ils s'entendent tacitement pour ne pas se rendre la vie mutuellement trop difficile, en s'abstenant entre autres de chercher à augmenter brutalement leur part de marché. Il y a par conséquent peu de vraies guerres de prix entre ces grands distributeurs, avec toutefois quelques exceptions (comme récemment pour le café). Plus généralement, il n'est donc pas certain du tout que l'abolition formelle d'un cartel se traduise nécessairement et toujours par davantage de concurrence, surtout dans un pays où on aime bien la coopération, l'entente, l'harmonie.

Deuxième réflexion: il n'est pas non plus certain du tout que la concurrence agressive («coupe-gorge») et en particulier les guerres de prix, comme on en voit tant aux Etats-Unis (cf. à ce sujet un très intéressant article dans le dernier numéro de *Fortune*), soient vraiment, en dernière analyse, dans l'intérêt des consommateurs. En effet, des fortes fluctuations de prix, des entreprises s'étranglant les unes les autres, des faillites, des concentrations ou démantèlements à répétition — tout cela peut créer un climat d'incertitude propre à décourager les investissements et donc à entraver le développement de la branche.

Dans le même ordre d'idées, tous les cartels ne sont pas nécessairement contre l'intérêt général. Dans l'industrie du ciment, par exemple, il existe un cartel à visage découvert que nous avons eu récemment l'occasion de prendre sous la loupe. Or, c'est grâce à ce cartel que la plus grande partie du ciment transporté en Suisse l'est par le rail, et non par la route, comme c'est le cas partout à l'étranger. En outre, c'est parce qu'il y a un cartel que les cimentiers suisses ont pris, très tôt et spontanément, des mesures poussées pour limiter leurs pollutions atmosphériques, sachant qu'ils pourraient en répercuter le coût sur les prix.

Bref, je crois qu'il faut faire un peu attention avant de se lancer tête baissée dans une croisade anti-cartels et avant d'en attendre des miracles. Il est certain que des abus existent dans plusieurs domaines (articles de ski, produits pharmaceutiques, certaines associations d'importateurs, pour ne prendre que ces exemples), des abus qui doivent être réprimés. Mais cela suffira-t-il pour muscler notre économie, pour modérer l'inflation, pour augmenter les revenus réels, pour combattre le chômage ? On peut en douter. ■

ici et là

Une table ronde débat sur **Les enjeux de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement** aura lieu le lundi 30 mars 1992 de 12.15 à 13.45 heures à l'Hôtel Métropole, 34, quai Général-Guisan, à Genève. Organisation: Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE) 6, rue Saint-Ours, 1205 Genève.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Catherine Dubuis (cd), André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Frances Trezevant Honegger (fth)
Jean-Luc Seylaz, Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Christian Lambelet, Philippe Biéler
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

COURRIER

A propos de l'effet de serre

L'article «La bataille de l'environnement» de Mario Carera, paru dans DP n° 1073, contient une erreur quant à l'influence des CFC, CO_2 et méthane sur l'effet de serre. Il est dit dans l'article en question que «les CFC, le CO_2 et le méthane sont responsables de près de 90% du réchauffement de la planète».

Or, l'effet de serre est dû, pour deux tiers, à la vapeur d'eau. Le tiers restant, donc 33%, est dû à l'ensemble des autres gaz contenus dans l'atmosphère. Par ailleurs, le CO_2 y participe pour 60%. Son effet de serre est donc de 20% environ.

Quant à la consommation mondiale d'énergie par jour, elle correspond à l'équivalent d'un cube de pétrole de 300 mètres de côté. Les pays industrialisés, ne comprenant que 23% de la population mondiale, en consomment le 70%, soit huit fois plus que le reste de la population de la terre.

Dr. h.c. René A. Strub,
Winterthur